

Agen, vendredi 17 décembre 2021

FICHE PRESSE

SOUTIEN A L'ECONOMIE LOCALE
500 000 € attribués par le Département aux
groupements d'entreprises lot-et-garonnais

Signature de conventions
vendredi 17 décembre

Afin d'accompagner le développement et les mutations des entreprises lot-et-garonnaises, le Conseil départemental s'engage à nouveau aux cotés des **5 groupements d'entreprises constituées en Lot-et-Garonne en leur attribuant un soutien global de 500 000 euros sur la période 2021-2023.**

Ce soutien, élaboré en concertation avec la Chambre de Commerce et d'Industrie permettra de mettre en place un ambitieux programme d'actions cohérent et structuré renforçant l'attractivité et l'emploi dans notre département.

Les signatures des 5 conventions d'objectifs 2021-2023 le vendredi 17 décembre à 11 h à l'Hôtel du Département, entre le Département et les 5 groupements d'entreprises lot-et-garonnais a eu lieu en présence de Sophie Borderie, présidente du Conseil départemental, Michel Masset, vice-président du Conseil départemental en charge du Développement économique, du tourisme, du numérique et des politiques contractuelles, Frédéric Péchavy, président de la Chambre de Commerce et d'Industrie territoriale de Lot-et-Garonne, Jean-Luc Guery, président du MEDEF 47 et des présidents des **cinq groupements.**

Gascogne Environnement : qualité, hygiène, sécurité et environnement (130 adhérents) représenté par son président Eric Bocquier ;

Prod'iaa : agro-alimentaire (35 adhérents) représenté par son président José Matéo ;

Sotra 47 : métallurgie et sous-traitance (50 adhérents) représenté par son président Thierry Labarbe;

Promobois : transformation du bois (30 adhérents) représenté par son président Jean-Pierre Causero ;

Club Export 47 (anciennement CIEL 47 ; changement de nom en 2021) : développement à l'international (37 adhérents) représenté par son président Cédric de Bourayne.

LES PROGRAMMES DES GROUPEMENTS POUR LA PERIODE 2021-2023

Pour les trois prochains exercices, les grandes orientations des plans d'actions des groupements sont les suivantes :

- **Gascogne Environnement** : développement des compétences et des réseaux d'entreprises (réunions thématiques, formations), mise à disposition de compétences (mise en place d'une plateforme de consultants auprès des entreprises), expérimentation et diffusion de bonnes pratiques ;
- **Prod'iaa** : compétitivité des entreprises (accompagnement des entreprises dans des actions liées à l'emploi et l'attractivité des métiers, actions de valorisation des métiers de l'agroalimentaire), mise en réseau/échanges, développement et promotion des entreprises (participation à des salons) ;
- **Sotra 47** : compétitivité des entreprises (conférences, audits, études et enquêtes), développement et promotion des entreprises (participation à des salons, formations) ; mise en réseau/échanges (visites d'entreprises, actions collectives) ;
- **Promobois** : compétitivité des entreprises (conférences, audits, études et enquêtes), développement et promotion des entreprises (participation à des salons, formations) ; mise en réseau/échanges (visites d'entreprises, actions collectives) ;
- **Club Export 47** : rencontres/échanges/formations, développement des collaborations et mise en réseau (journées pays, réunions thématiques), organisation de salons et missions collectives.

L'ACCOMPAGNEMENT DU DEPARTEMENT POUR LA PERIODE 2021-2023

Sur la base des programmes d'actions des groupements pour la période 2021-2023, le Conseil départemental a décidé de renouveler son soutien aux **cinq groupements d'entreprises** pour les **trois prochaines années** et de contribuer à leur fonctionnement, pour un montant global de **500 000 €** répartis comme suit :

Gascogne Environnement	209 000 €
Prod'iaa	93 000 €
Sotra 47	56 000 €
Promobois	56 000 €
Club Export 47	86 000 €

*un groupement est une association constituée d'entreprises dont l'activité relève de la même filière ou qui poursuivent un objectif commun. Une entreprise peut être membre de plusieurs groupements. Le Lot-et-Garonne compte 5 groupements qui pour mener à bien leurs actions bénéficient des ressources de leurs adhérents, de l'appui logistique de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale (CCIT) et de subventions du Département.